

Lettre d'information du Syndicat Mixte du Département de l'Oise

#6

Mobilier multi-matériaux



MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Canapés, fauteuils,
mobilier en plastique,
chaises rembourrées,
tapis, stores, meubles
en rotin, meubles en bois
avec miroir, verres...



LITERIE

Matelas, sommiers...



BRICOLAGE ET JARDIN

Caisses à outils,
seaux et bacs,
tuyaux d'arrosage...



JOUETS

Toboggans,
jeux d'extérieur, jeux
d'imitation, poupées,
jouets premier âge...

Déposez ici
vos objets, ils seront
recyclés ou valorisés.



SMDO
SYNDICAT MIXTE
DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

**TGAP et REP,
l'équilibre peine
à être établi**

► pages 3 à 5

**Recyclage des matières :
le SMDO joue la carte régionale**

► page 6

**Diminution des déchets :
les objectifs pour 2030**

► pages 8 et 9

**Une déchetterie du futur en projet
à Crépy-en-Valois**

► page 12

Le CVE a fêté ses 20 ans !

► pages 14 à 16

SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

Éditorial



“ Le SMDO vise les objectifs de la loi AGECE d’ici 2030 ”

Si les directives de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) semblent limpides sur le papier, leur application se fait parfois attendre.

Il y a quatre ans, nous avons admis l'idée que la hausse progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) serait accompagnée de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Malheureusement, ces filières se sont fait désirer, pénalisant des syndicats comme le nôtre. Par exemple, la filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) n'a commencé à être mise en place qu'à l'été dernier.

Pendant ces quatre années, malgré nos efforts pour inciter la population à réduire ses déchets et à privilégier le réemploi, en promouvant les bienfaits de l'économie circulaire soutenue par le gouvernement, nous avons dû gérer ces déchets. Les coûts de transport, de traitement (par enfouissement ou valorisation thermique) et la taxe « pollueur-payeur » qui en découle ont impacté nos finances durant ces années de retard. Il est temps de tourner la page.

Le SMDO n'a cependant pas chômé pour rester dans la course et atteindre les objectifs de la loi AGECE d'ici 2030. Cette année, le syndicat a signé de nouveaux contrats avec des recycleurs régionaux. Par exemple, les bouteilles en plastique sont désormais vendues à une usine située dans le Nord de la France, qui les réduit en paillettes, les transforme en granulés, puis les revend à une usine voisine pour fabriquer de nouvelles bouteilles. C'est un exemple parfait d'économie circulaire, et l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 est en bonne voie.

Les travaux de la troisième ligne du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) avancent bien, avec une mise en service prévue pour septembre 2025. Cette ligne traitera thermiquement 80 000 tonnes supplémentaires de déchets par an, provenant notamment des déchetteries.

Avec un enfouissement réduit, une valorisation énergétique accrue et des logements sociaux chauffés dans l'agglomération creilloise, le CVE du SMDO est un outil moderne, aligné sur les enjeux de demain. En ce qui concerne l'objectif de réduction de 15 % des déchets non dangereux d'ici 2030, nos efforts se concentrent sur ce but : développement de recycleries, promotion de la seconde main, sensibilisation au « bonus réparation », lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage et campagnes d'information sur le terrain.

Ainsi, malgré les difficultés d'application de certaines décisions au niveau national, le SMDO et ses 19 intercommunalités adhérentes unissent leurs efforts pour réduire la production de déchets.

Si le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, celui qui passe toutefois entre nos mains doit être, autant que possible, valorisé. Telle est notre mission.

Philippe MARINI

Président du SMDO - Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Les nouvelles filières REP prennent place dans les déchetteries

Pour répondre à l'arrivée des nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie aux Producteurs) introduites dans le cadre de la loi AGECE, les 51 déchetteries du territoire du SMDO ont réorganisé leur espace pour accueillir progressivement les nouveaux points de collecte dédiés. Reste à présent aux usagers à s'habituer à trier différemment.

L'année 2023 a vu l'arrivée dans nos déchetteries d'une première vague de nouvelles filières REP avec les ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin), les ASL (Articles de Sport et de Loisirs) et les Jouets. En mai dernier, la filière des PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) est aussi apparue. Une majorité de sites a donc pu ainsi être équipée sous réserve de place suffisante. En effet, les dispositifs de collecte proposés par ces filières ne permettaient pas leur installation sur tous les sites. Il a donc fallu choisir, au cas par cas, selon l'espace disponible. Des travaux ont été nécessaires dans certaines déchetteries pour augmenter la surface exploitable au sol et permettre ainsi l'installation des contenants requis.

Une modification du tri à appréhender pour les usagers

Ces nouvelles filières impliquent une modification du tri pour les usagers, avant leur arrivée à la déchetterie. Elles demandent une séparation plus stricte en amont des matériaux : bois, plâtre, matériaux complexes, multi-matériaux... Les usagers, encore peu habitués à ces nouvelles consignes de tri, obligent les agents à consacrer du temps pour contrôler les apports et séparer les éléments qui auraient pu échapper à la vigilance des usagers. Un temps d'adaptation reste nécessaire pour le public.

Une gestion des contenants parfois problématique

Un autre point contrarie quelque peu les responsables de déchetteries : l'évacuation des contenants des nouvelles filières REP. Théoriquement, leur mise en place garantit que les filières prennent en charge les contenants, leur transport et le traitement de leur contenu. Pour le SMDO, c'est un gain financier sur la gestion de ces tonnages qui lui incombait auparavant. Cependant, en pratique, un problème persiste : le transport de ces flux n'est plus maîtrisé par le Syndicat. Le SMDO dépend désormais des prestations et de l'organisation des filières pour le retrait des contenants, impliquant une moindre réactivité.

Malgré cela, le SMDO garde à l'esprit que la loi AGECE vise à réduire et mieux valoriser les déchets, principes que nous nous efforçons tous d'appliquer au mieux sur notre territoire.

Nouvelles installations : Un investissement de près de 90 000 euros.

Les travaux 2023-2024 pour installer les nouvelles REP dans certaines déchetteries comprennent :

- Des agrandissements (enrobés ou béton) à Lassigny, Lamorlaye, Brenouille, Le Plessis-Belleville, Clairoix, et Bury.
- L'achat de deux conteneurs maritimes pour Lassigny et Lamorlaye.



Les éco-organismes agréés sur les filières REP

Articles de bricolage et de jardin (ABJ)



Articles de sport et de loisirs (ASL)



Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)



La TGAP a été augmentée, mais la mise en place et l'extension des REP a pris plus de temps que prévu

Il aura fallu attendre quatre ans pour que les annonces du gouvernement se concrétisent. Résultat : durant cette période, les collectivités locales ont été pénalisées financièrement.

L'histoire, telle qu'elle était écrite sur le papier, avait tout pour faire rêver... Il y a quatre ans, le gouvernement annonçait une augmentation progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), tout en s'engageant à mettre en place et à étendre les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) pour en atteindre 20 au total. Le SMDO, directement concerné, accueillait d'un bon œil l'arrivée de ces nouvelles REP. Très investi dans le recyclage et la valorisation des déchets, la réduction de la pollution et le développement de l'économie circulaire, le Syndicat attendait naturellement ces REP, qui devaient inciter les entreprises à concevoir des produits plus durables et plus facilement recyclables. Elles promettaient aussi un soutien financier accru.

Mais très vite, les chapitres se sont enchaînés, traînant derrière eux un ciel de plus en plus sombre. Les filières REP se sont fait attendre,

- Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?
- Je ne vois rien que le soleil qui poudroie, l'herbe qui verdoie, la TGAP qui "grimpe", des soutiens qui n'arrivent pas car nulle nouvelle REP dans tout ça !

tandis que le gouvernement poursuivait la mise en œuvre de la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) et ses objectifs à atteindre d'ici 2030, confiant aux pollueurs le financement de la transition écologique par l'augmentation de la TGAP. Le SMDO n'avait qu'une hâte : en finir avec ce dernier chapitre et espérer un épilogue à l'horizon plus éclairci.

Finalement, les filières REP ont fini par voir le jour : jouets, articles de bricolage et jardinage (thermiques et non thermiques), articles de sports et de loisirs, huiles, matériel de peinture... et, surtout, la très attendue REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction

du Bâtiment), qui n'a pu être mise en place qu'en août dernier. **Quatre années de retard, pénalisantes pour le SMDO** et les 19 intercommunalités adhérentes, qui ont dû continuer de supporter le coût des traitements et de la logistique de transport.

Ajoutons à cela, pour 2023-2024, une augmentation de 7 euros de TGAP sur l'enfouissement et de 2 euros sur les déchets incinérables, soit respectivement 256 000 euros et 403 000 euros de coûts supplémentaires. Ce n'est qu'en 2025 que le SMDO pourra espérer recevoir 900 000 euros de soutiens issus de ces REP, une compensation bienvenue pour rééquilibrer les comptes.



Des filières REP ont tardé à voir le jour dans les déchetteries, comme ici celle des déchets du bâtiment (PMCB)

Déchetteries : nouveaux tarifs et solutions réservés aux professionnels

Le 5 février, le comité syndical du SMDO validera les nouveaux tarifs applicables aux professionnels fréquentant nos déchetteries. Cependant, le Syndicat souhaite encourager ces derniers à se tourner vers des points de recyclage, dédiés aux professionnels, bien plus avantageux et vraiment adaptés à leurs besoins. En effet, depuis l'entrée en vigueur en 2023 des filières REP du bâtiment (PMCB), les points de collecte dédiés à ces déchets se sont multipliés. L'OCA Bâtiment a établi une cartographie des sites de reprise, offrant ainsi aux professionnels un atout majeur : ces services sont entièrement gratuits et les volumes repris plus importants. La collecte et le recyclage sont financés par les metteurs sur le marché des produits concernés, conformément au principe du « pollueur-payeur ».

Le réseau des points de collecte des déchets d'OCA Bâtiment :



L'avis de Bertrand BOHAIN, délégué du Cercle National du Recyclage

« Le constat est alarmant pour toutes les collectivités ! Lors des discussions autour de la feuille de route économie circulaire et de la Loi AGECE, le « deal » entre les collectivités et le gouvernement a été le suivant :

- **Augmentation de la TGAP** pour notamment faire de cette taxe une réelle dissuasion à l'enfouissement mais aussi pour s'aligner avec les taux européens (passage la TGAP enfouissement de 25 €/t en 2019 à 60 €/t en 2024 et passage de la TGAP traitement thermique de 12 €/t en 2019 à 22 €/t en 2024).
- **TVA à 5,5%** sur les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages et assimilés.
- **Réduction des frais de prélèvement des services de l'état** pour les collectivités en Teomi
- **Mise en place de nouvelles filières REP**

Au final, il y a eu des prélèvements de plus en plus forts aux dates prévues, des réductions loin des prévisions et, enfin, des nouveaux débouchés et des soutiens liés aux nouvelles filières REP en retard et loin des coûts supportés par les collectivités. De ce fait, la facture déchets est largement plus élevée, sans recours pour les collectivités. Pire encore, le fonds économie circulaire de l'ADEME fond comme neige au soleil avec le projet de loi de finances en discussion et l'état envisage de sanctionner les collectivités qui ne collectent et recyclent pas assez d'emballages ! »



Recyclage des matières : le SMDO et le SMITOM Nord Seine-et-Marne jouent la carte régionale

Dans une démarche d'adhésion aux valeurs de l'économie circulaire, les deux syndicats ont signé plusieurs contrats avec des recycleurs des Hauts-de-France pour la transformation de la collecte sélective.

La presse traite souvent du sujet du devenir des matières collectées dans les centres de tri français. Elle renvoie fréquemment des images préoccupantes d'emballages en plastique expédiés à l'autre bout du monde.

Le SMDO et le SMITOM Nord Seine-et-Marne, présidé par Pascal Hiraux, affichent leur transparence et leur engagement pour le recyclage et l'économie circulaire. En septembre dernier, une conférence de presse organisée au Centre de Tri de Villers-Saint-Paul a présenté leurs nouvelles orientations. En mai 2024, le SMDO a confié la gestion de son centre de tri à Sepur. Ce contrat, qui inclut le SMITOM (dont

les emballages et papiers sont triés à Villers-Saint-Paul depuis 2019), permet au SMDO de gérer la vente des matières et de conclure de nouveaux accords avec des recycleurs régionaux.

Nord Pal Plast, à Lesquin : l'exemple d'une économie circulaire régionale

Parmi eux, l'usine Nord Pal Plast, située à Lesquin, dans le Nord, est spécialisée dans le recyclage des bouteilles en plastique. Elles y sont réduites en paillettes, transformées en granulés, puis vendues à des embouteilleurs régionaux. La boucle est ainsi bouclée. « Nous avons un rendement de 80 % pour les bouteilles. Un petit sacrifice est né-

cessaire pour ne conserver que la matière propre », explique Jean-Philippe Carpentier, créateur de Nord Pal Plast (en 2003) et actuel administrateur. Son usine traite 36 000 tonnes de bouteilles par an, et le SMDO lui expédie désormais les 3 828 tonnes issues de son centre de tri. « Les bouteilles en plastique se recyclent presque à l'infini », rappelle Jean-Philippe Carpentier, ajoutant : « Pour optimiser le processus, il est impératif de jeter la bouteille dans le bon conteneur afin qu'elle parvienne au centre de traitement approprié. » Si moins de 170 kilomètres séparent le centre de tri de l'usine Nord Pal Plast, le SMDO va encore plus loin pour d'autres plastiques, recyclés à Brenouille, à seulement... 5 kilomètres !



Tri hors foyer : le territoire couvert par le SMDO aura un coup d'avance en matière d'équipement

En vertu de la loi AGEF, à partir du 1er janvier 2025, des points de tri sélectif devront être disponibles dans tous les espaces publics, y compris dans les lieux sportifs, culturels et les gares.

En toute logique, et compte tenu de l'échéance 2025 voulue par la loi AGEF, il est indispensable de mettre en place des moyens pour que le tri hors foyer devienne une évidence dans tous les espaces publics.

Dès 2022, le SMDO a soutenu ses collectivités adhérentes pour qu'elles équipent leurs parcs, jardins et autres city-stades en corbeilles, grâce aux soutiens financiers de Citeo dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ce travail collaboratif a impliqué les communes pour déterminer les sites les plus appropriés à équiper de contenants, sans oublier la maintenance.

Ainsi, en 2023, 566 dispositifs ont été installés dans 180 sites répartis dans 131 communes du territoire couvert par le SMDO.

2024 : les espaces sportifs, les centres culturels et les gares se mettent au tri

De la même façon que le précédent projet, en 2024 le SMDO et ses collectivités ont étendu le tri aux espaces sportifs (stades, gymnases, piscines, golfs...), culturels (théâtres, cinémas, salles de concert, musées...) et les gares. Ces lieux ont pu être équipés grâce à un financement de l'ADEME, suite à un AMI Tri hors foyers auquel a répondu le SMDO.

Ce travail, mené depuis un an conjointement par l'équipe projet du SMDO et les communautés de communes et d'agglomération, a inclus tous les acteurs. Le projet comprenait l'installation de corbeilles de tri accompagnées

de supports de communication, mais aussi la formation des agents et la sensibilisation du public sur ces lieux.

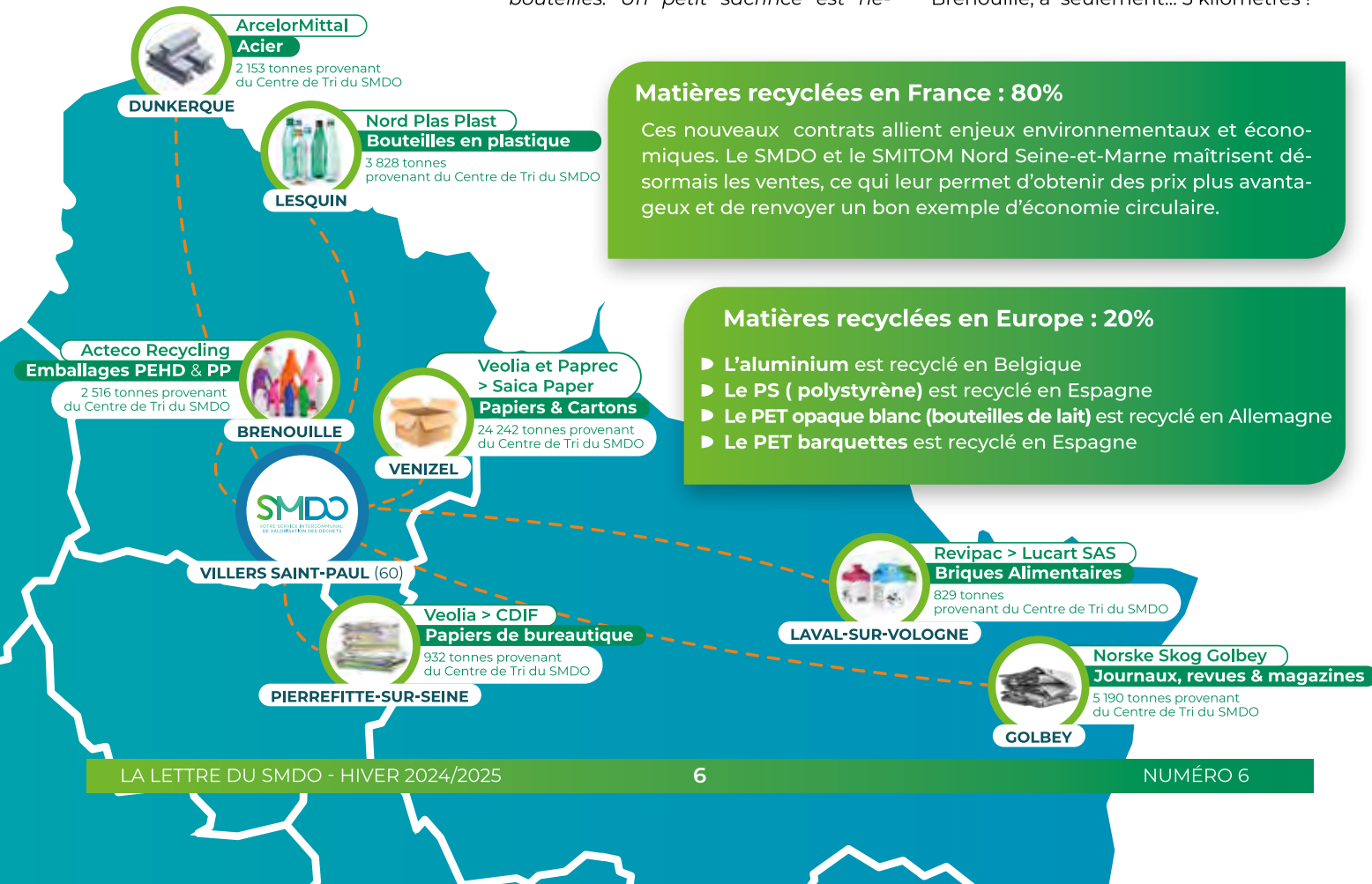
Voici quelques chiffres pour donner une idée du travail accompli :

- **près de 300 personnes ont participé au projet** (élus, responsables déchets et propreté, ambassadeurs du tri, agents de terrain...)
- **plus de 230 sites ont été équipés**, ce qui représente près de 800 points de tri.

Les financements s'arrêtent en cette fin d'année. Mais la dynamique est lancée auprès des communes : celles-ci peuvent poursuivre cette action, ce qui permettra de répondre à l'obligation de la loi AGEF de généraliser le tri dans l'espace public en janvier 2025.



L'équipe projet du SMDO a formé les agents au suivi des pré-collectes.





OBJECTIFS DE LA LOI AGECE

En 2030, nous devons avoir diminué notre production de déchets ménagers de 15%

Il nous reste six ans pour atteindre les objectifs fixés par la loi AGECE. Nous avons la volonté, les moyens et les outils pour y parvenir. Cela passe en premier lieu par des démarches de prévention, donc aussi des rappels répétés auprès des usagers quant aux nouveaux comportements à adopter.

Réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15 % d'ici 2030 (et par rapport à 2010) ne devrait pas relever d'une prouesse, mais d'une volonté commune. Avec la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), l'État a donné les directives à appliquer progressivement pour atteindre cet objectif. Les collectivités locales ont la charge de mettre en place des mesures grâce aux moyens dont nous disposons. Le SMDO entend bien apporter son soutien et ses conseils pour les guider à travers des démarches de prévention, un axe majeur de l'économie circulaire. Certaines sont obligatoires pour les communautés de communes et d'agglomération.

Fin 2024, sept de nos collectivités auront élaboré avec le SMDO leur PLPDMA

C'est le cas des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Imposés depuis 2012, ces programmes permettent de formaliser des actions (que la plupart des intercommunalités font déjà), et d'établir une stratégie globale co-construite avec les acteurs du territoire. De plus en plus de nos collectivités s'y attèlent : elles seront sept en fin d'année 2024 à avoir adopté leur PLPDMA.

Le SMDO accompagne les collectivités dans leurs actions, dans la formation de leurs référents à l'élaboration et au suivi de leur programme, en participant aux réunions de concertation et de pilotage de leur PLPDMA.

Impulser l'éco-exemplarité

Le principe d'exemplarité doit être impulsé par les collectivités. À elles de montrer l'exemple en intégrant dans

les marchés publics des clauses environnementales. À elles aussi, d'accompagner les organisateurs de différentes manifestations dans des démarches « d'événements éco-responsables » pour lesquels le SMDO apporte son soutien et son label : charte d'engagement, guide méthodologique, signalétique, prêt de gobelets réutilisables, de collecteurs de mégots, sensibilisation des exposants et du public...

Les mairies ont aussi un rôle à jouer. Vitrines des informations communales, elles peuvent inciter les administrés à agir pour réduire le poids des leurs publicités non adressées dans les boîtes aux lettres grâce aux autocollants « Stop Pub ».

Le SMDO va d'ailleurs relancer une distribution d'autocollants « Stop Pub » à ses collectivités.



Moins jeter et mieux réemployer grâce aux recycleries

Convaincre de moins jeter et de mieux réemployer doit s'imposer comme une évidence. Pour cela, le territoire du SMDO dispose de vitrines : les recycleries, au nombre de 10 sur son territoire.

Ces lieux sont de plus en plus prisés pour diverses raisons, dont un esprit de solidarité. Les dons d'objets et de vêtements permettent de soutenir des chantiers d'insertion. Grâce au tri et à la réparation, des emplois sont créés pour remettre sur le marché de nombreux produits à des prix très attractifs. Cela aide les familles les plus démunies et fait aussi le bonheur des adeptes du réemploi. Les recycleries sont également des lieux de rencontres, à l'instar des Repair Cafés, où des bénévoles proposent leur aide pour réparer toutes sortes d'objets, des solutions incontournables pour allonger la durée de vie des équipements. Dans cet esprit, le SMDO a récupéré dernièrement une armoire qui, une fois « relookée » en interne, a trouvé sa place à l'entrée du siège pour servir d'armoire à dons doublée d'une grainothèque.

Retour en magasin et achats responsables

Reste que parfois les objets ont atteint leurs limites d'usage. Dans ce cas, à nous encore de rappeler qu'il existe le retour en magasins pour les équipements et

matériaux des filières REP (D3E, piles, mobilier, articles de sport et de loisir, de bricolage et de jardinage...). Même si ce geste n'est pas à proprement parlé de la prévention, le détournement du déchet permet de réduire la prise en charge par les collectivités. En effet, ils n'apparaîtront plus comme « DMA », et cela oblige les producteurs à se responsabiliser. Enfin, à nous, collectivités, de promouvoir la location et l'économie de la fonctionnalité et les achats responsables : d'occasion, de meilleure qualité, moins emballés, rechargeables...

La réduction des déchets verts

La production de déchets verts, liées aux conditions météorologiques, fait un bond cette année. La réduction à la source des déchets verts des habitants mais aussi des espaces verts des communes passe par l'adoption de gestes alternatifs : compostage, broyage, mulching, prairies fleuries, éco pâturage... Dernièrement, le SMDO a accompagné la CCLO (Communauté de Communes des Lisières de l'Oise) dans l'organisation d'une journée dédiée aux élus et services techniques de ses communes en faveur de la réduction des déchets verts communaux. Apports théoriques, retours d'expériences et des ateliers participatifs ont ponctué cette rencontre.

À l'issue de cette journée, une formation de 2 demi-journées est proposée par le SMDO aux agents pour approfondir le sujet.

L'heure est venue de faire preuve de bon sens.
À nous tous de modifier nos comportements pour éviter de jeter et favoriser l'économie circulaire. C'est aussi ainsi que nous tiendrons les objectifs de la loi AGECE.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Depuis le début de l'année, de nombreuses communautés de communes ont décidé de réduire la fréquence des collectes des poubelles d'ordures ménagères. Cette décision ne vise pas uniquement à réaliser des économies. Elle repose aussi sur le constat suivant : la poubelle grise diminue !

Mais le gaspillage alimentaire y est encore trop présent : 37 kg par habitant en 2023 ! Un point qui demande encore des efforts, y compris dans la restauration collective.



Présentation des principes de la loi AGECE :



Les recycleries présentes sur le territoire du SMDO :



Les repair cafés présents sur le territoire du SMDO :



Le label éco-evenement :





Le SMDO et Citeo aident les collectivités à améliorer les performances du tri

Un atelier collaboratif, initié par le Syndicat, a rassemblé une soixantaine de personnes en juin dans le but d'établir un plan d'actions. Il a eu lieu à Breteuil, territoire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde représentée ce jour-là par Jean Pupin, son vice-président (et membre du bureau du SMDO).

Laurent Dalibon, directeur régional de Citeo, l'a rappelé d'entrée : « Le tri est un sujet vieux de 30 ans, un enjeu majeur pour se conformer aux normes européennes. Il faut toujours chercher de nouvelles pistes pour améliorer ses performances ». Dans la salle du Forum, tous les représentants des communautés de communes adhérentes au SMDO étaient présents pour plancher, tout au long de la journée, sur les leviers visant à améliorer la qualité du tri.

En 2022, les refus de tri à l'échelle nationale ont atteint 800 000 tonnes, soit 23,20 % (contre 22,30 % en 2021). Dans le territoire couvert par le SMDO, ces taux varient de 16 % à 38,4 %. Le taux à l'échelle nationale est de 27,2%.

Réduire les erreurs de tri et leur coût

Améliorer les performances de tri passe par un défi : réduire les erreurs, et donc les refus. « Il sont encore trop fréquents dans les bacs jaunes : jouets en plastique, bidons, seringues, piles, etc... Ces objets échappent à la vigilance des usagers, ceux-ci confondant matière et usage », ont constaté les intervenants.

Et de pointer les problèmes inhérents : « Ces déchets, non recyclables, ne peuvent être renvoyés vers les usines de traitement concernées. Ils présentent un risque de dégradation sur les installations du Centre de Tri de Villers-Saint-Paul, voire d'incendies dans le cas des piles et des batteries. Seuls les papiers et les emballages sont à trier. Mais pour parvenir à un tri efficace, il est indispensable d'en respecter les consignes ». À cela s'ajoute le volet financier. Le mauvais tri a des conséquences directes : augmentation des coûts de traitement, transport inutile, dégradation potentielle de l'équipement

(comme la presse à paquets ou le tapis de convoyeur). « L'erreur de tri coûte cher car elle effectue les différentes étapes du parcours du tri pour finalement finir en valorisation énergétique ».

En juin, un autre enjeu pointait à l'horizon : celui d'un bonus-malus souhaité par Citeo applicable aux collectivités. Mais depuis, suite à une réunion fin novembre entre le Cercle National du Recyclage et le cabinet de la ministre, ce projet a disparu du contenu du futur cahier des charges d'agrément de la filière. Les collectivités seront donc exemptées de ce bonus-malus.



De g. à d. : Jean Pupin (vice-président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et membre du bureau du SMDO), Nicolas Aveline (directeur général des services du SMDO), Laurent Dalibon (directeur régional de Citeo), Amina Gamraoui (responsable territoriale de Citeo) et Olivier De Beule (vice-président du SMDO).

L'importance des consignes de tri

Les acteurs de cette journée ont donc souligné l'importance de la qualité du tri, estimant que « les campagnes de communication sur la qualité du tri jouent un rôle essentiel à cet égard. Cependant, elles font face à des difficultés pour encourager les bons gestes : manque de locaux, d'équipements, coût des collectes, manque de motivation des usagers et des bailleurs sociaux, ou parfois, la barrière de la langue. »

Pourtant, le tri reste un enjeu important, tant au niveau financier, éducatif,

environnemental que pour l'amélioration du cadre de vie. Les échanges issus de ce travail collectif ont permis de dégager des pistes, telles que l'utilisation de supports de communication expliquant davantage les erreurs de tri ou le recrutement de plus d'ambassadeurs du tri, sans oublier l'optimisation du tri grâce à l'intelligence artificielle (lire ci-dessous).

Les organisateurs ont invité les participants à revenir dans quelques mois pour présenter un premier bilan des actions mises en place.

Le Pays de Meaux mise sur l'intelligence artificielle

Maëwa Millet-Schidlower, directrice du service collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, a présenté les tests actuellement en cours, incluant l'usage de l'intelligence artificielle. Dans cette collectivité de 26 communes (soit environ 109 000 habitants), le taux de refus de tri est de 23 % (la moyenne du SMDO étant de 27,2 %).

► Les gestes du tri étudiés

En avril 2024, un test mené sur trois passages consécutifs dans une commune a permis d'améliorer la qualité du tri de 3 à 4 %. Pour inspecter le contenu des bacs lors de leur vidage dans le camion de collecte, une caméra équipée d'IA a été installée, permettant de détecter les erreurs de tri. Les bacs ont été équipés de puces afin d'identifier les foyers responsables des erreurs et leur envoyer un courrier. Un dispositif de vérification des gestes de tri au passage de la benne a été mis en place, passant par une application qui attribue des couleurs en guise de bon point (vert, orange et rouge) et collecte ensuite les données

► Des tests dans des locaux à poubelles de logements collectifs

Pour les logements collectifs, un test est en cours depuis mars dans une résidence équipée de cinq locaux à poubelles. Le principe consiste à récompenser les locataires exemplaires avec des bons de réduction dans des commerces. L'usager doit entrer un code lors du dépôt de son bac jaune pour être identifié. Enfin, la mascotte "Rudy" (son nom est tiré du mot rudologie, soit la science des déchets) a été créée pour sensibiliser au tri. De taille humaine, elle est présente lors des manifestations. Son image figure également sur les supports de communication. Ce personnage, véritable ambassadeur du tri, vise à attirer et sensibiliser le jeune public.



Des subventions et des outils pour renforcer les performances du tri

Citeo accompagne les collectivités dans leurs projets visant à améliorer les performances du tri des emballages et des papiers, à réduire les refus de tri, à optimiser la collecte du verre et à en réduire les coûts, ainsi que ceux liés à la collecte des métaux. Les collectivités, seules ou en groupement, peuvent répondre à des appels à projets pour obtenir des subventions.

À titre d'exemple, le SMDO est éligible à 60 ambassadeurs du tri, mais seuls 20 postes sont actuellement pourvus.

Aide à la collecte des déchets abandonnés

Citeo aide également les communes à la collecte des déchets abandonnés, avec un soutien de 3,90 € par habitant pendant trois ans. De son côté, le SMDO se penche sur un appel à projet visant l'amélioration du traitement des déchets de tri. « Des communautés de communes peuvent être intégrées », précise Nicolas Aveline, directeur général des services du Syndicat.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Toutes les informations listant les appels à projet de Citeo sont disponibles sur :



<https://www.citeo.com/marches-et-appels-projets>

Une nouvelle déchetterie-recyclerie en projet à Crépy-en-Valois

Le SMDO et la Communauté de Communes du Pays de Valois œuvrent pour acquérir un terrain à Crépy-en-Valois.

Ce projet vise à y construire une nouvelle déchetterie, un éco-pôle qui inclura également une recyclerie destinée à promouvoir l'économie circulaire.

Le Pays de Valois dispose actuellement de quatre déchetteries : à Betz, au Plessis-Belleville, à Morienvall et à Crépy-en-Valois. En 2023, cette dernière a enregistré 31 039 passages. Construite en 1994 par le SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) de la Région de Crépy-en-Valois, elle est la plus ancienne du réseau. Après 31 ans de service, elle est désormais jugée inadaptée, trop petite (8 bennes) et surtout obsolète. Ces raisons ont conduit le SMDO à initier le projet d'une nouvelle infrastructure, accompagnée d'une recyclerie pour former un éco-pôle.

L'actuel emplacement ne permettant pas d'agrandissement, il a été nécessaire de trouver un autre terrain. Des discussions sont en cours entre le SMDO et la Communauté de Communes du Pays de Valois, qui a acquis deux terrains en 2023 et 2024 dans la zone d'activités du Bois de Tillet. L'objectif est d'en céder une partie au SMDO pour y construire une déchetterie nouvelle génération, à proximité immédiate d'une recyclerie. Ce projet enthousiasme Didier Doucet, président de la Communauté de Communes du Pays de Valois :



Didier DOUCET,
président de
la Communauté
de Communes
du Pays de Valois

« Nous souhaitons implanter une recyclerie sur le territoire. Mener ce projet conjointement avec le SMDO s'avérerait donc logique. Les déchetteries sont des sources importantes de matériaux pour les recycleries »

Pour Didier DOUCET, il est crucial que « la partie recyclerie soit pensée en même temps que la déchetterie, afin d'intégrer des flux cohérents et optimisés dans le fonctionnement global. »

Nous avons visité plusieurs structures similaires en France, notamment la ressourcerie Récup'Tri, liée à la déchetterie de Lens-Liévin dans le Nord-Pas-de-Calais. Dans cette installation, un même opérateur assure la cohérence entre les deux services. » ●

L'inspiration de la ressourcerie de Lens-Liévin

Didier Doucet et les élus associés à ce projet souhaitent un modèle de recyclerie ouverte avec des baies vitrées, permettant aux visiteurs, notamment scolaires, d'observer les activités de valorisation des objets.

Le projet pourrait également intégrer un geste architectural de la Communauté de Communes, déjà engagée avec son parc de sculptures monumentales en plein air, en adoptant une architecture novatrice et expressive. Didier Doucet est convaincu de l'utilité de ce projet, associant une déchetterie à une recyclerie « qui permettra de réduire le gaspillage et de donner une seconde vie à de nombreux objets ».

Ainsi, cet «éco-pôle» contribuera à optimiser la collecte et le recyclage tout en incitant les usagers à donner les objets réutilisables plutôt que de les jeter.

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise et la Communauté de Communes du Pays de Valois collaborent étroitement pour rendre cet éco-pôle opérationnel à l'horizon 2026.

Le point de vue de nos sénateurs sur la politique des déchets

Élus sénateurs en 2023, la sénatrice Sylvie Valente-Le Hir et le sénateur Alexandre Ouizille, ont intégré le bureau du SMDO sur proposition du comité syndical.

Cette décision a été motivée par le fait que tous deux, avant d'entrer à la Chambre Haute, étaient membres délégués du SMDO pour leur intercommunalité respective : les Lisières de l'Oise pour Sylvie Valente-le Hir et l'Agglomération de Creil Sud Oise pour Alexandre Ouizille.

Alexandre Ouizille, a d'ailleurs été premier vice-président du SMDO. Il a joué un rôle clé dans les initiatives de gestion des déchets et de transition énergétique de la région. Il a notamment contribué au développement du Centre de Valorisation Énergétique. Il a œuvré pour un projet majeur : la construction d'une troisième ligne de traitement du CVE, qui sera opérationnelle en septembre 2025.

Sylvie Valente-Le Hir, a été très active dans la coordination des initiatives visant à sensibiliser la population au tri

sélectif et à la réduction des déchets à la source. Elle a contribué également à l'élaboration de politiques et de projets visant à améliorer les infrastructures de gestion des déchets : développement de nouveaux centres de tri et promotion de solutions de transport plus durables pour les déchets.

Autant dire que ces deux sénateurs maîtrisent parfaitement le sujet. Leur regard, à la fois local et national, sur la politique des déchets ménagers menée actuellement, est d'un grand intérêt pour nos collectivités locales.



Sylvie VALENTE-LE HIR, Sénatrice de l'Oise, membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déléguée SMDO



« Nos déchets constituent une richesse insoupçonnée à valoriser. »

A l'image du SMDO, chaque jour, des Hommes et des Femmes travaillent pour traiter, recycler et redonner une seconde vie à nos déchets et faire de notre Pays, l'un des plus précurseurs en matière de protection de notre environnement. Créatrice d'emplois non délocalisables et source d'innovation, la filière déchets représente un atout à consolider à travers nos investissements et à pérenniser via une législation fiscale adaptée. Tels sont les enjeux sur lesquels nous ne pouvons transiger. Ainsi, grâce aux efforts de toutes et tous, au quotidien, nous pouvons être fiers du parcours accompli pour en faire un vrai modèle de développement à transmettre aux générations futures.

Pour autant, n'omettons jamais que le meilleur déchet demeure celui que l'on ne produit pas et que face aux gaspillages de nos ressources, nous devons encore poursuivre nos efforts! » ●



Alexandre OUIZILLE, Sénateur de l'Oise, délégué SMDO (ancien 1^{er} vice-président)



« Le SMDO poursuit un ambitieux projet de réemploi local de la chaleur générée. »

En tant que sénateur, l'une de mes premières sorties a d'ailleurs été pour inaugurer l'extension de ce réseau de chaleur à la commune de Montataire. La troisième ligne du centre permettra d'élargir cette desserte à Creil et Villers-Saint-Paul, tout en assurant une baisse du coût de traitement au bénéfice de toutes les communes du département. Nous pouvons nous féliciter d'un modèle qui fait gagner tout le monde. J'ai déposé un amendement pour encourager notre modèle vertueux au Projet de Loi de Finances 2024. L'objectif est d'inciter davantage les exploitants des unités de traitement à produire de l'énergie avec les déchets reçus. Les installations dont au moins 50% de l'énergie totale produite serait de l'énergie thermique bénéficieraient d'un dégrèvement de TGAP.

Cet amendement n'a malheureusement pas été voté par le Sénat dans le budget 2024, mais je vais le déposer à nouveau pour le budget 2025. » ●



Le Centre de Valorisation Énergétique a 20 ans et des projets pour l'avenir

Le 17 mai dernier, le Syndicat a célébré cet anniversaire à Villers-Saint-Paul en présence d'élus actuels et anciens, de représentants des 19 intercommunalités adhérentes, d'agents, y compris ceux ayant quitté le SMDO, et de partenaires.

Cela a été l'occasion de leur présenter les installations existantes ainsi que les projets futurs, notamment la construction de la troisième ligne.

« Nous voici réunis pour fêter les 20 ans du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul, symbole de notre collaboration réussie. »

« 20 ans, c'est un premier marqueur, celui où l'on regarde déjà dans le rétroviseur le temps parcouru. 20 ans, c'est aussi l'âge des possibles, où tout peut encore être construit pour répondre aux enjeux de l'avenir », a rappelé Philippe Marini, président du SMDO, lors de cette journée honorée de la présence de Catherine Séguin, alors Préfète de l'Oise.

Le coup d'œil dans le rétro

Une rétrospective visuelle a accompagné les dates marquantes de l'histoire du Syndicat et de ses installations.

« J'aurais aimé vivre cette journée aux côtés de Claude Brunet, ancien maire de Nogent-sur-Oise, et de Christian Souchon, adjoint d'Arthur Dehaine, ancien maire de Senlis. Mais ces deux figures fondatrices du Syndicat nous ont hélas quittés en ce début d'année. J'ai aussi une pensée pour Jean Anciant, ancien maire de Creil et ancien président du District Urbain de l'Agglomération Creilloise, disparu en 2017. Je regrette également l'absence de Christian Grimbert, ancien président de la CAC (Communauté de l'Agglomération Creilloise), contraint de décliner notre invitation pour des raisons personnelles. Tous ont contribué à l'histoire du SMVO/SMDO », a poursuivi le Président devant l'assemblée.

2004, l'inauguration du CVE et de ses deux lignes

Les années ont défilé sur l'écran, rappelant de bons souvenirs et des étapes essentielles jusqu'à 2004, année de l'inauguration du Centre de Valorisation Énergétique après deux ans de travaux. Philippe Marini a bien entendu souligné que « rien n'aurait été possible sans la volonté commune des élus de l'Est du département, de tous bords politiques

confondus. » La détermination commune était alors de créer un système industriel à la pointe du progrès pour résoudre le traitement des déchets. 2004 a ainsi marqué un tournant : le CVE (un investissement de 118 M€) est entré en action pour traiter les déchets des 415 000 habitants des 263 communes regroupées au sein du SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise). Les deux lignes de l'usine fonctionnaient 24 heures sur 24, valorisant thermiquement 178 500 tonnes de déchets par an. Le CVE produisait également 80 000 MWh/an d'électricité et 100 000 tonnes de vapeur, revendues dans un premier temps à une usine voisine, contribuant ainsi à une meilleure gestion énergétique locale.

2016, la fusion du SMVO et du SYMOVE

En 2016, la fusion du SMVO et du SYMOVE a donné naissance au SMDO, aujourd'hui composé de 19 intercommunalités représentant 575 communes et près de 800 000 habitants. À partir de 2014, l'énergie produite par le CVE a permis d'alimenter un réseau de chauffage urbain à Nogent-sur-Oise (2 800 logements), puis, depuis 2023, à Montataire avec 1 600 logements supplémentaires. Les 4 400 logements sociaux de ces deux communes (gérés par Oise Habitat) bénéficient de cette avancée et d'un tarif stable, fixé dès la signature du contrat, les protégeant ainsi des hausses de prix de l'énergie.

À présent, cap sur le futur

L'année 2024 marque une étape décisive avec la construction de la troisième ligne du Centre de Valorisation Énergétique, dont la première pierre a été posée en décembre 2023.

Ce projet de grande envergure coïncide avec l'arrivée d'Idex, le nouvel exploitant du CVE, en avril 2022. Le SMDO a décidé d'engager un investissement de plus de 110 M€ pour cette troisième ligne, qui entrera en service en septembre 2025.

Le second semestre 2024 a été marqué par l'arrivée et le montage de trois pièces maîtresses : le four-chaudière, la turbine, et le dispositif de traitement des fumées. Le 26 octobre dernier, la chaudière a franchi une étape décisive en réussissant l'épreuve hydraulique (mise sous pression), garantissant ainsi la qualité de fabrication de la chaudière et de ses soudures. Ce succès permet de passer à l'étape suivante : la mise en place des calorifuges et du réfractaire. Les premiers essais sont prévus en mars prochain.

La troisième ligne sera dédiée au traitement thermique de 80 000 tonnes supplémentaires de déchets. Elle permettra de traiter les refus non recyclables produits par le Centre de Tri et le tout venant incinérable des déchetteries, qui étaient jusqu'à présent destinés à l'enfouissement. Le CVE pourra valoriser ainsi 258 500 tonnes de déchets par an ! Le SMDO atteindra ainsi une quasi-autonomie dans la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Par ailleurs, le réseau de chauffage urbain s'étendra à Creil et Villers-Saint-Paul en 2025-2026, permettant aux trois lignes de chauffer au total 13 500 logements de l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise) ce qui touche pas moins de 30 000 personnes.

Le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul répond pleinement aux enjeux de l'avenir : il résout la problématique du traitement des déchets, réduit l'enfouissement, et diminue ainsi la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). En même temps, il propose une solution durable pour la gestion des coûts énergétiques. Le CVE fait la fierté du SMDO et de ses adhérents, tout en contribuant à la transition énergétique du territoire.



(Sur scène) De g. à d. : Philippe Marini, président du SMDO, Gérard Weyn, maire de Villers-Saint-Paul, Catherine Séguin, préfète de l'Oise, Alexandre Ouizille, sénateur de l'Oise, et Benjamin Fremaux, président du groupe IDEX.



Après les discours, les élus et les partenaires ont suivi les explications des travaux en cours au CVE.



Four chaudière HPCI

Un livre d'art sur le SMDO signé du photographe Jean-Pierre Gilson

Lors des 20 ans du CVE, chaque invité, y compris l'ensemble des agents du SMDO, a reçu un magnifique livre d'art, recueil de photographies de Jean-Pierre Gilson.

L'artiste a consacré plus d'un an à cet ouvrage, explorant tous les sites du SMDO pour en capter l'ambiance. Du siège aux quais de transfert, en passant par les déchetteries, les centres logistiques et les installations de Villers-Saint-Paul, il a su saisir l'essence de cet univers et des agents qui y travaillent. Son talent révèle des couleurs, des angles architecturaux, et des expressions de visage qui échappent au simple regard.

« J'ai pris 12 000 photos sur l'ensemble des sites. Le livre en rassemble environ 250. C'est une émotion, une découverte, un vagabondage, une promenade de les voir dans cet ouvrage. » Jean-Pierre Gilson a un principe : « Faire de l'ordinaire de l'extraordinaire ! » C'est son premier ouvrage consacré à l'univers industriel : « J'ai été particulièrement impressionné par les Centres de Valorisation Énergétique et de Tri. Ces lieux dégagent une poésie insoupçonnée. Je me suis attaché à en extraire une beauté plastique, en me concentrant sur la construction graphique des images, notamment celles des tuyauteries. Je n'avais pas conscience de la complexité des process. »

Philippe Marini : « Ce livre conjugue l'art avec l'histoire »

Le président du SMDO, Philippe Marini, amateur de livres et d'ouvrages d'art, est tombé sous le charme de ce recueil de photos.

« Je connaissais le talent de Jean-Pierre Gilson pour ses photos de paysages et d'animaux. J'avais déjà admiré son talent dans ses publications sur le monde paysan et la batellerie. Il a su mettre toute sa sensibilité pour sublimer nos installations. Je suis certain que tous les agents du SMDO sont fiers de montrer ce livre en disant : c'est là que je travaille ! Ce livre conjugue l'art avec l'histoire. Il fait désormais partie de notre patrimoine industriel. »



En un an, Jean-Pierre Gilson a pris 12 000 photos des différents sites du SMDO.

Rejoignez-nous
et abonnez-vous :



Facebook :
SMDO



Instagram :
smdoise



LinkedIn :
SMDO

www.smdoise.fr

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS



LE TRI
+ FACILE

PROSPECTUS

